



Police

Police Fédérale
Direction générale de l'appui et
de la gestion
Ecole Fédérale
Groupe Formations Générales
Avenue de la Force Aérienne 10
1040 BRUXELLES
Tel. (02)644 82 77
Fax : (02) 642 71 51

NOTE TEMPORAIRE

Numéro d'émission	DSEF-2009/2558
Date d'émission	Le 27 mai 2009
Degré de classification	INTERNE
Classement	CD 2
Page	1/3
Annexe	01
Référence PC	F:\Offres de formation\offre de formation argumentation2sem09.doc

Destinataires A tous les services de la police fédérale

Copie: DSEF-Dep Form
DSEF-Sv Planning
Formateurs/ chargés de cours :
CP DENAMUR
CSL MAGEROTTE
INPP SIMON

OBJET Offre de formation francophone : «Argumentation – 2823 »
Référence(s) ---

Chargés de dossier CP Eric ENAMUR (02/642 65 48) et CSL Vincent MOTTOUL (02/644.82.77- ou 02/642.71.23 - Fax : 02/642.71.51)
Teamware : _DSEF/SAA - Mail : dgs.dsef.saa@police.be

1 Contenu de la formation

L'Ecole Fédérale organise, dans le cadre des formations continuées, une formation concernant :

«L'ARGUMENTATION»

Cette formation est renseignée comme une formation de 16 heures (2 journées). Le concept global s'étend néanmoins sur un total de trois jours. Cette matière touchant au fonctionnement personnel et nécessitant une remise en question qui peut être vécue différemment d'une personne à l'autre, il est prévu de ne pas imposer les trois jours dès le départ et de laisser la 3^e journée facultative. Cette 3^e journée n'est donc pas strictement nécessaire à l'obtention du brevet de suivi.

C'est idéalement à celui qui suit le cours de confirmer s'il participera utilement ou non à la troisième journée. Cette confirmation interviendra à l'issue des deux premiers jours.

Il est recommandé aux membres du personnel et responsables de service de planifier a priori les trois jours. Cela constitue certes un investissement conséquent, mais cette dernière journée, décalée dans le temps par rapport aux deux premières, permet véritablement d'atteindre les ambitieux objectifs de ce cours.

C'est pourquoi les concepteurs du cours proposent donc cette formule innovante : le déroulement normal du cours se fait sur trois jours mais le troisième jour reste facultatif.

· comptabilisée pour 8 heures de formation continuée barémique pour les membres du cadre Ops

Les domaines pour lesquels cette formation, qu'on peut qualifier de transversale, peut s'avérer utile et enrichissante sont plutôt vastes. Outre l'évaluation du personnel et l'application du statut disciplinaire, on pense notamment aussi à l'enseignement (toute phase de formation des membres du personnel), à la présentation d'un projet, la préparation d'une opération, le fait de rendre compte, la gestion des membres du personnel (recrutement, sélection, mobilité, rapport de stage, contrôle interne, note de fonctionnement, gestion des plaintes, etc ...), la préparation et présentation de budget, les plans d'action, le rôle des personnes de confiance ou encore les réponses individuelles aux membres du personnel en divers domaines. Produire des motivations, administratives ou autres, qui soient solides, complètes et fondées sur des raisonnements exempts d'erreurs de logique, renforce les actions et réduit les investissements par un usage efficace et efficient des moyens. Le développement de ces qualités est amélioré et facilité par cette formation sur « l'argumentation, les raisonnements logiques et leur présentation efficace » qui, vu sa durée, consiste à fournir un socle propice à l'investissement personnel en ces matières.

2 Public cible

Être membre de la police intégrée et y exercer une fonction en rapport avec les domaines d'intérêt du cours (décision des autorités hiérarchiques au regard des besoins).

3 Lieu-Planning

Les deux premiers jours sont consécutifs, le troisième jour est organisé approximativement un mois plus tard. Il est nécessaire de s'inscrire non seulement au moment du choix de la session de deux jours, mais également pour le troisième jour. Le cursiste confirmera ou infirmera ce choix.

Formation à BRUXELLES (Complexe Géruzet, Bloc F, local F49, Avenue de la Force Aérienne 10, à 1040 ETTERBEEK)

- 17 et 18 septembre 2009 (*rem : session déjà complète d'après la liste d'attente sauf désistements*)
- 19 et 20 novembre 2009

Formation à VOTTEM (Centre de formation, local Y65, rue verte Voie 1, à 4041 VOTTEM)

- 17 et 18 décembre 2009 (*rem : session déjà complète d'après la liste d'attente sauf désistements*)

Formation à JUMET (Centre de formation, local 101, rue Docteur Pircard, 66 à 6040 JUMET):

- 15 et 16 octobre 2009 (*rem : session déjà complète d'après la liste d'attente sauf désistements*)

Dates des troisièmes journées (au choix mais sur inscription) :

- 16 novembre 2009 à Jumet
- 14 décembre 2009 à Bruxelles
- 18 janvier 2010 à Bruxelles.

(supplémentaire éventuelle selon la demande)

4 Modalités d'inscription

- Après avoir reçu préalablement l'autorisation de son chef de service ou du responsable fonctionnel en matière de formation, la demande d'inscription à une session est à adresser à DSEF (de préférence via une personne de contact désignée au sein de votre service de police) de la manière suivante :
 - Téléphoner à DSEF/ SAA (02/644 85 35 ou 02/642 71 23) afin de s'informer sur la disponibilité des places dans les sessions proposées.
 - L'inscription à une formation doit ensuite être confirmée à l'aide du formulaire en annexe 1 :
par TeamWare : _DSEF/SAA (solution préférée),
ou par fax (02/642 71 51),
ou par mail (dgs.dsef.saa@police.be).

- Le nombre de participants par session est limité à 15 personnes.
- Si le nombre de participants est insuffisant, la formation sera annulée. Dans ce cas, les personnes inscrites seront averties.
- Dans l'éventualité où un participant n'a pu être inscrit pour une session déterminée dans le cadre de l'offre de formation, celui-ci sera placé sur une liste de réserve. Lorsqu'une session complémentaire est organisée, DSEF/SAA s'adressera à la personne de contact désignée au sein du service ou, au besoin au participant, pour l'inscrire à cette session complémentaire.
- Date limite pour s'inscrire à la formation : 15 jours avant le début de la session.
- La convocation à la session de formation sera, en principe, envoyée 3 semaines avant le début de celle-ci.

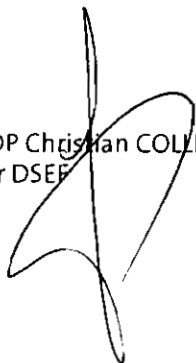
5 Personne de contact

CP DENAMUR Eric (02/642 65 48)

6 Annexe

Formulaire d'inscription.

CDP Christian COLLIN
Dir DSEF



----->>><<<-----